

**BULLETIN MUNICIPAL N° 175****Réunion du conseil municipal  
du 18 mars 2025**

Personnes présentes, tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur Geoffrey LEDOUX qui a donné pouvoir à Monsieur Mickaël DECHERF, Monsieur Romain DEVYNCK qui a donné pouvoir à Madame Aurore POLLET, Monsieur Antoine DECOUFOR

Secrétaire de séance : Madame Aurore POLLET

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- financement d'une formation à un employé communal.

- contrat de projet à temps non complet

L'assemblée accepte à l'unanimité.

**Délibération pour une prise en charge d'une formation à un employé communal**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour pouvoir tracter une remorque ou une nacelle, l'agent communal doit être détenteur d'un permis B96 ou BE, selon le PTAC de la remorque. Il propose donc que la commune finance en totalité cette formation à Monsieur Frédéric BAUDART. Pour connaître le bon permis à passer, il y aura lieu de vérifier les différents poids (PTAC, remorque, Kubota...)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la formation du permis B96 ou BE à Monsieur Frédéric BAUDART et prévoit les crédits nécessaires au compte 618.

**Délibération pour création d'un contrat de projet à temps non complet**

Dans le cadre du projet de l'aménagement paysager pour le futur béguinage, Monsieur le Maire propose de créer un poste à temps non complet de 20 heures par semaine pour seconder l'agent communal titulaire. La personne recrutée sera prise en contrat de projet pour une durée de 1 an à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création d'un contrat de projet à temps non

complet pour une durée hebdomadaire de 20h, pour une durée de 1 an.

L'assemblée demande également à Monsieur le Maire de se renseigner sur les différents dispositifs pour 2026.

**Délibération pour une convention sur la télétransmission des actes au contrôle de légalité**

La circulaire conjointe Préfet/DDFIP du 17 février 2025, nous a informé du caractère obligatoire de la production d'un CFU (Compte Financier Unique) à partir des comptes de l'exercice 2026. L'un des prérequis nécessaire à la mise en œuvre d'un CFU est la signature d'une convention de télétransmission avec le représentant de l'État dans l'arrondissement. Or, à ce jour, votre commune n'a pas encore signé de convention. Nous devons :

- Prendre une délibération décidant de la dématérialisation de la transmission des actes via le système d'information @ctes et autoriser le Maire à signer un marché avec un opérateur de transmission ainsi qu'une convention de transmission avec le Sous-Préfet de Calais.

- Acquérir un certificat d'authentification RGS
- Choisir un opérateur de transmission homologué par le ministère de l'Intérieur et signer un contrat de transmission. Pour nous, ce sera BERGER-LEVRAULT

- Signer avec le représentant de l'État dans l'arrondissement une convention de transmission.

Monsieur le Maire a envoyé cette convention à chaque conseiller avec la convocation à cette réunion.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'Etat.

**Délibération sur l'orientation de la loi APER**

Monsieur le Maire rappelle qu'un sondage a été lancé auprès de la population via un courrier déposé dans chaque boîte aux lettres pour avoir une connaissance du déploiement des énergies renouvelables sur notre territoire.

Sur les 310 bulletin-réponses distribués, nous avons eu 18 réponses (< à 5,8%), majoritairement tourné vers le photovoltaïque.

Monsieur le Maire propose que l'on réponde que nous ne disposons d'aucune réserve foncière communale, et que les seules énergies renouvelables

sur notre commune sont les zones urbaines et bâtiments publics où pourraient être déployées le photovoltaïque, la géothermie ou les pompes à chaleur aérothermique.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

### **Demande de subvention CCPO au titre du fonds de concours 2025**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de solliciter l'aide de la CCPO au titre du « Fonds de concours 2025 » pour l'assainissement école – mairie -cantine. Cette opération rentre dans le cadre du domaine d'intervention de la CCPO pour l'attribution du fonds de concours qui attribue celui-ci dans la mesure où l'opération fait partie des objectifs du projet de territoire (Orientation 2 du Projet de territoire : Protection des sols). Nous avons déposé un dossier en 2023 (aménagement paysager city stade) et un en 2024 (Isolation du grenier) mais sans jamais dépasser les 8.500€ au lieu des 15.000€ autorisés.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépense totale :	64.330,84 € H.T.
D.S.I.L. sollicité :	20.000,00 €
Département sollicité :	10.000,00 €
CCPO	15.000,00 €
Fonds propres	19.330,84 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande d'aide au titre du fonds de concours CCPO 2025.

### **Vote des taux d'imposition 2025**

Pour 2025, Monsieur le Maire propose de conserver les taux à 38,43% pour la taxe foncière sur le bâti et 34,19% pour le non bâti, confirmant la promesse faite par le conseil municipal en 2021. Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les bases d'imposition évoluent chaque année, en fonction de l'inflation et qu'elles devraient être de l'ordre de 1,70% cette année. En ce qui concerne les taxes d'habitation pour les résidences secondaires, Monsieur le Maire propose de conserver le taux actuel de 12,36%.

Nous n'avons pas encore reçu l'état 1259 nous permettant de nous comparer au département, mais en 2024, nous étions bien en-dessous de cette moyenne départementale.

Taxes	2024	
	Landrethun	Département
Taxe foncière Bâti	38,43 %	51,00 %
Taxe foncière non Bâti	34,19 %	50,88 %
Taxe d'habitation résidence secondaire	12,36 %	28,80 %

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les taux à 38,43% pour la taxe foncière sur le bâti, de 34,19% pour le non bâti et de 12,36% pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Pour rappel, les administrés doivent regarder la stabilisation du taux sur la partie communale de leur feuille de taxes foncières, car l'évolution du montant n'est pas du fait de la mairie.

### **Vote du Budget Primitif 2025**

Monsieur le Maire a envoyé avec les convocations, le projet de BP 2025 qui tient compte du débat d'orientation budgétaire du 19 décembre 2024.

Monsieur le Maire précise ensuite les principaux contours du BP 2025 :

- Voiries.
  - Goudronnage de la partie haute de la rue du Fresne
  - Goudronnage partielle de la rue du stade, côté abimé dû à l'enfouissement de la fibre et au stationnement de l'école
  - Pose d'un plateau à l'entrée de West-Yeuse, côté Le Val pour ralentir la vitesse
  - Pose d'un panneau bienvenue au Sacré-Cœur
- Revitalisation du centre-bourg
  - Achat de la parcelle boisée entre le futur béguinage et le stade
  - Pose d'une clôture et d'un accès piétonnier dans cette parcelle boisée
  - Création d'une extension au préau de l'école qui sera végétalisée
- Assainissement de l'école-mairie-cantine et aménagement de la cour
- Informatique
  - Achat de deux ordinateurs pour l'école
  - Achat d'un écran pour salle de réunion pour remplacer un vidéoprojecteur défectueux

## Réunion du bureau du CCAS du 04 mars 2025

- Installation en fin d'année de la vidéosurveillance au niveau du rond-point de la mairie
- Achat d'un logiciel pour la mise en place du CFU (première question à l'ordre du jour)
- Bâtiments
  - Réfection et jointoiment des murets de la mairie et de l'école, ainsi que du cimetière
  - Réfection du puits de West-Yeuse
  - Isolation du grenier de la mairie et création d'un lieu d'archivage
- Divers
  - Changement de 12 extincteurs
  - Achat d'illuminations de Noël
  - Achat d'un meuble de rangement pour la maternelle

Pour ce faire, en dehors des recettes ordinaires, nous allons bénéficier de plus de 90.000€ de subventions déjà accordées. Nous n'avons pas inclus certaines recettes attendues mais non notifiées pour l'instant, notamment les demandes de subvention pour l'assainissement ou la vente du terrain pour le béguinage.

Pour 2025, les budgets de fonctionnement s'équilibrent à 659.727,94 €. En investissement, les budgets s'équilibrent à 232.079,24 €.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le Budget Primitif 2025.

### Questions diverses

- Nous avons reçu Monsieur Franck TETART, du département, la semaine dernière, pour amorcer le dossier d'expertise de notre église, qui nécessitera des travaux lors du prochain mandat électoral.

- Un protocole d'accord transactionnel vient d'être signé entre la mairie et la société RAMERY. Celle-ci va prendre en charge à 100% les travaux de mise en peinture des menuiseries de la salle des fêtes. Ces menuiseries font l'objet d'oxydation alors même qu'elles sont en aluminium laqué. Les travaux seront réalisés en juillet par la société 2ML de Landrethun.

- Rappel des prochaines manifestations :
  - 15 avril Repas du CCAS
  - 21 avril Cueillette des œufs de Pâques
  - 27 avril Bourse aux plantes

Personnes présentes tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur Cyril MEURIN

Secrétaire de séance : Monsieur William LERICHE

### Compte rendu financier du colis des aînés et opération « Entrée citoyenne »

Monsieur le Président présente le détail financier. Il était prévu une dépense de 4.492,62€. Finalement, nous avons payé 4.387,74€ auquel il faut rajouter 101.73€ pour le colis des personnes en maison de retraite. Les retours de satisfaction sont nombreux et l'idée de refaire un colis pour les couples et un colis pour les personnes seules, a toujours été aussi bien perçue.

Sur les jeunes bénéficiaires de l'opération « Participation citoyenne », neuf personnes avaient remplies un dossier en 2023. Pour cette année 2024, ils étaient 17 et pas un ne manquait à l'appel. Chacun a reçu 100€.

### Vote du compte administratif 2024 et du compte de gestion 2024

Monsieur le Président a remis à chaque membre du CCAS avec la convocation les comptes de fonctionnement 2024. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8.805,55€ et les recettes à 10.153,99€. Le résultat de fonctionnement à reporter sur 2024 est de 1.348,44€. Monsieur le Président donne le détail des différents comptes de fonctionnement.

Il fait remarquer que du fait du nombre important de bénéficiaires de l'opération « Participation citoyenne (17 au lieu de 9), notre report de 2024 vers 2025 a baissé 1.125,55€. Ce n'est pas une surprise, nous avons dit au CCAS et au Conseil Municipal début 2024, qu'il n'était pas impossible qu'une rallonge de subvention aurait pu être demandée en fin d'année 2024, chose qui finalement n'a pas été faite.

Monsieur le Président se retire de la salle de réunion, pendant que Monsieur Jean-Paul LELEU, doyen de séance, passe au vote du compte administratif.

Le bureau valide à l'unanimité le compte administratif 2024.

Après le retour de Monsieur le Président, le bureau valide à l'unanimité le compte de gestion 2024

## **Délibérations pour vote des subventions et manifestations**

Afin d'établir le budget primitif 2025, il convient de délibérer sur plusieurs éléments :

- Subvention à l'association Saint-Vincent de Paul, basée à Ardres, pour un montant de 200 euros
- Participation au centre aéré estival pour les enfants de 3 à 16 ans. La participation sera égale à la différence de coût d'un enfant résidant dans le village organisateur du centre aéré et d'un enfant extérieur à ce village, avec un maximum de 10 euros par semaine et par enfant.
- Cadeau pour la naissance d'un enfant
- Reconduction du repas des aînés dont la date est fixée au 15 avril à 12h à la salle du bois Clet
- Reconduction de l'opération « Entrée citoyenne » et de la cérémonie intergénérationnelle
- Reconduction des colis de Noël pour les aînés

Le CCAS accepte à l'unanimité les différentes délibérations nécessaire pour le vote du Budget Primitif 2025

### **Délibération pour vote du Budget Primitif 2025**

Monsieur le Président présente le budget primitif. Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent pour 10.508,44 €. Les recettes proviennent principalement de la subvention de la commune qui est passée de 7.500€ à 9.000€ après le vote des subventions par le conseil municipal le 25 février dernier. C'est une hausse conséquente, après celle de 500€ l'année précédente, qui permettra de couvrir toutes les actions du CCAS.

Le bureau vote à l'unanimité le Budget Primitif 2025

### **Préparation du repas des aînés du 15 avril 2025**

Monsieur le Président a demandé à Monsieur Aurélien LAVOYE, cantinier de notre école, de nous faire des propositions de menus. Il sera en charge le 15 avril de ce repas. Il sera assisté d'une employée communale. A charge aux membres du CCAS présents d'aider à servir.

La musique sera assurée par Madame Isabelle ROGEZ, au même tarif que les années précédentes.

La préparation de la salle se fera le lundi à 18h.

Le tarif pour les conjoints non bénéficiaires ou pour les personnes extérieures est fixé à 30€.

Un courrier sera distribué par les membres du bureau dès cette semaine pour une réponse avant le 28 mars.



### **Fête des voisins 2025**

Réunir ses voisins autour d'un apéritif ou d'un repas afin de partager un moment convivial, voilà une bonne occasion de développer également l'entraide de voisinage.

La date retenue pour notre village est le vendredi 6 juin. Attention, c'est le week-end de Pentecôte !

La mairie souhaite comme pour les années précédentes animer chaque hameau et le centre village. Pour cela, nous avons besoin d'un point de chute et d'un ou plusieurs contacts.

Nous espérons établir des regroupements :

- Centre-village (endroit à déterminer)
- Le Fresne (même endroit qu'en 2024)
- Yeuse, au Flot
- Au Val (endroit à trouver)
- A West-Yeuse (nous serons accueillis par des amis belges)

La mairie, qui souhaite impulser cette dynamique, peut fournir un chapiteau ou des barnums, des tables et des chaises. Elle peut également fournir des courriers d'invitation aux responsables qui le souhaitent.

Merci de contacter la mairie ou Monsieur le Maire si vous voulez prendre en charge un secteur.

Et que Landrethun s'amuse !